

Marigny Initiatives

Le Journal municipal de la commune de Marigny-le-Lozon

PRINTEMPS 2016



visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com

Le mot du Maire...

En ces premiers mois de création de MARIGNY-LE-LOZON, l'ensemble des conseillers municipaux et du personnel commence à trouver leurs marques et à avancer sur des projets communs. Les commissions, récemment mises en place, travaillent sur les sujets relevant de leur compétence et la vie communale s'organise.

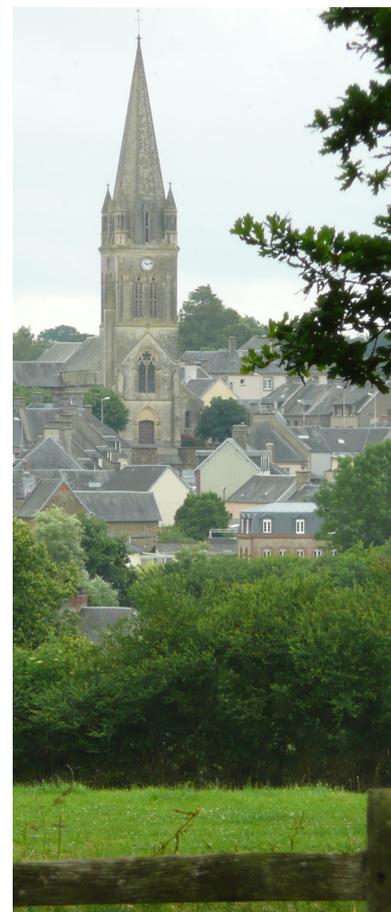
Le premier budget a été adopté le 15 mars. Vous découvrirez dans ce numéro les grandes lignes de ce budget qui reste prudent dans le contexte actuel d'incertitude financière.

MARIGNY-LE-LOZON c'est aussi le cyclisme avec de nombreux événements attendus en 2016 : après le cyclo-cross de Février et le tour de la Normandie en Mars, les traditionnelles courses de la St Pierre, de Lozon, et le Duo Normand, notre commune sera ville étape arrivée et départ du tour de la Manche.

Toujours dans le domaine sportif, j'adresse à Mélissa Bonaventure mes félicitations pour son titre de première féminine finaliste au tir à l'arbalète field lors du championnat de France . Mélissa exerce un sport méconnu qu'il serait agréable de découvrir lors d'une démonstration sur notre commune...

Enfin, l'histoire qui nous lie à Cadenet, commune du Vaucluse, vous est relatée dans un article rédigé par les membres de la commission tourisme. C'est un épisode important de notre Histoire qu'il convient de ne pas oublier. En incluant les jeunes générations au projet d'échange entre nos communes, ce sont les valeurs de la solidarité et de devoir de mémoire que nous préservons.

Fabrice Lemazurier.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 7
Budgets	8 à 9
Vie pratique	10
Actualités	11
Cadenet	12
Cyclisme	13
Vie associative	14
Vie locale	15

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic.

Séance du 19 janvier 2016

ELECTION DES DELEGUES dans les organismes extérieurs.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués dans les organismes extérieurs

Ont été élus à l'unanimité :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA MANCHE

2 DELEGUES TITULAIRES
Jean-Claude LEGRAVEREND
Pascal GIRES

MANCHE NUMERIQUE

1 REPRESENTANT
Joël GUESDON

CONSEIL D' ADMINISTRATION DU COLLEGE

2 TITULAIRES
Désiré TAPSOBA
Fabienne MARTIN

COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE 50

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
Huguette BESSON	Martine LEGENDRE

NATURA 2000

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
Magali HEBERT	Christiane EUGENE

PARC DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

1 TITULAIRE
Magali HEBERT

SRPI DE L'OSIER

3 TITULAIRES	1 SUPPLEANT
1/Marc BOURBEY 2/Joël GUESDON 3/Serge LAMOUREUX	1/ Fabienne MARTIN

SAINT-LO AGGLO

3 TITULAIRES	1 SUPPLEANT
1/Fabrice LEMAZURIER 2/Véronique FAUVEL 3/Marc BOURBEY Elu en charge du sport : Noël MONTAGNE	1/Joël GUESDON

CORRESPONDANT DEFENSE

1 TITULAIRE
Marc BOURBEY

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Président de droit : Fabrice LEMAZURIER
- Président suppléant désigné par le Maire : Jean-Claude LEGRAVEREND.

Membres de la CAO.	
3 MEMBRES TITULAIRES	3 MEMBRES SUPPLEANTS
1/ Noël MONTAGNE 2/ Marc BOURBEY 3/Pierre TURGIS	1/Bernadette HOMMET 2/Pascal GIRES 3/Cédric HEUGUET

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres des différentes commissions communales:

Affaires scolaires Personnes âgées

- Véronique FAUVEL
- Désiré TAPSOBA
- Florence LESAGE
- Nicole LECOURTOIS
- Cédric DOLOUE
- Valérie BISSON
- Joël GUESDON
- Fabienne MARTIN

Travaux

- Jean-Claude LEGRAVEREND
- Martine LEGENDRE
- Cédric HEUGUET
- Pierre TURGIS
- Désiré TAPSOBA
- Bernadette HOMMET
- Philippe GENET
- Stéphane HELAINE
- Joël GUESDON
- Magali HEBERT
- Pascal GIRES
- Thierry COTENTIN
- Jean-Yves GIRES
- Serge LAMOUREUX
- Stéphane LE BIHAN

Communication

- Huguette BESSON
- Caroline BISSON
- Bernadette HOMMET
- Ludovic MAUDUIT
- Marc BOURBEY
- Joël GUESDON
- Magali HEBERT
- Christiane EUGENE

Finances

- Huguette BESSON
- Martine LEGENDRE
- Pierre TURGIS
- Désiré TAPSOBA
- Stéphane HELAINE
- Nicole LECOURTOIS
- Marc BOURBEY
- Pascal GIRES
- Stéphane LEBIHAN

Tourisme /animations/vie associative

- Noël MONTAGNE
- Caroline BISSON
- Cédric DOLOUE
- Cédric HEUGUET
- Valérie BISSON
- Ludovic MAUDUIT
- Serge LAMOUREUX

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE PORTANT SUR :

- ◆ La réalisation de la salle multisports sur la commune déléguée de Marigny.
- ◆ La réalisation des vestiaires à la salle de sports sur la commune déléguée de Marigny.

VU le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée, considérant la volonté de la commune de Marigny-le-Lozon et de la Communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO de soutenir les projets de la salle multisports et la réalisation des vestiaires à la salle de sports qui relèvent de la compétence communautaire, considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle, objet de la présente maîtrise d'ouvrage déléguée s'établit globalement à

303 000.00 € HT pour la réalisation de la salle multisports , soit :

- commune de Marigny-le-Lozon : 0.00 € H.T.
- SAINT-LO AGGLO. : 303 000.00 € H.T.

Et à 35 000.00 € HT pour la réalisation des vestiaires de la salle de sports, soit :

- commune de Marigny-le-Lozon : 0.00 € H.T.
- SAINT-LO AGGLO. : 35 000.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de SAINT-LO AGGLO pour la réalisation de la salle multisports et la réalisation de vestiaires annexes à la salle de sports Marcel Guillard,

Le projet de la salle multisports se situera sous du restaurant scolaire.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces commissions.

CONSEIL MUNICIPAL

Don de l'association de la maison des jeunes

Suite à la dissolution de l'association de la maison des jeunes votée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2015, il a été décidé de verser le solde pour 50 % au profit de la commune de Marigny-le-Lozon.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter le don de 4 960.49 € de la part de l'association de la maison des jeunes. Il précise que cette somme sera utilisée à la maison des jeunes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le don.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : programmation 2016, commune déléguée de Marigny.

Dans le cadre de la DETR pour l'année 2016, le conseil municipal adopte le principe des opérations suivantes au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Remise en état des vitraux à l'église.

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	40 %	7 200 .00 €
DETR	40 %	7 200.00 €
Conseil départemental	20 %	3 600.00 €
Total	100 %	18 000.00 €

Réfection de trottoirs Route de Carantilly : Afin d'assurer la sécurité des piétons route de Carantilly, le conseil municipal a décidé la création d'un trottoir allant du bourg au supermarché.

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	45 %	9 900.00 €
DETR	25 %	5 500.00 €
Amende de police	30 %	6 600.00 €
Total	100 %	22 000.00 €

Réfection de trottoirs Route des Ormes : Afin d'assurer la sécurité des piétons rue des Ormes, le conseil municipal a décidé la création d'un trottoir longeant la voirie des Ormes.

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	75%	30 000.00 €
DETR	25 %	10 000.00 €
Total	100 %	40 000.00 €

Salle multisports :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage délégué	70 %	212 100.00 €
DETR	30 %	90 900.00 €
Total	100 %	303 000.00 €

Création de vestiaires à la salle de sports

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage délégué	70 %	24 500.00 €
DETR	30 %	10 500.00 €
Total	100 %	35 000.00 €



Séance du 9 février 2016

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste suivante des candidats est adoptée à l'unanimité :

Représentants du CCAS.

- 1/ Véronique FAUVEL, vice-présidente
- 2/ Caroline BISSON
- 3/ Jean-Claude LEGRAVEREND
- 4/ Noël MONTAGNE
- 5/ Valérie BISSON
- 6/ Philippe GENET
- 7/ Marc BOURBEY
- 8/ Jean-Yves GIRES

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN MAIRE HONORAIRE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LOZON

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à Monsieur Gérard DEPERIERS le titre de Maire Honoraire.

Il rappelle que Monsieur Gérard DEPERIERS a été Maire adjoint de 1989 à 1995 et Maire de 1995 à 2014, ce qui représente 19 années au service de la Commune déléguée de Lozon en qualité de Maire.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de proposer la nomination de Monsieur Gérard DEPERIERS Maire Honoraire de la commune déléguée de Lozon.

M. Gérard DEPERIERS

FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE JULIEN BODIN POUR LES ÉLÈVES NON-RÉSIDENTS : ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Monsieur le Maire propose de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants à un montant de 595.12 €.

Un titre de recette sera établi en fin d'année scolaire pour les communes suivantes :

	Nombre d'élèves	Forfait par élève	TOTAL
COMMUNAUTE DU BOCAGE COUTANÇAIS	10	595.12 €	5 951.20 €
CARANTILLY	2		1190.24 €
DANGY	1		595.12 €
THEREVAL	2		1 190.24 €
MESNIL AMEY	10		5 951.20 €
MONTREUIL	23		13 687.76 €
RPI DE L'OSIER	3		1 785.36 €
ST MARTIN D'AUBIGNY	1		595.12 €
ST MARTIN DE BONFOSSE	1		595.12 €
TOTAL	53		31 541.36 €

La participation aux frais de fonctionnement de l'école Julien Bodin est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Propreté dans le bourg :

Le problème récurrent de poubelles déchetées dans le bas de la place Westport interroge les conseillers municipaux. Une verbalisation éventuelle pour non-respect des règles en matière de dépôt des ordures ménagères et un échange avec SAINT-LO AGGLO sur le mode de ramassage et le stockage des déchets sont envisagés.

Séance du 15 mars 2016

MODIFICATION N°4 DU PLU DE MARIGNY

Après en avoir délibéré par 1 voix contre et 25 voix pour,

Le conseil municipal approuve la modification n° 4 du plan local d'urbanisme relative au :

- ⇒ Changement du règlement écrit des zones urbaines et à urbaniser en vue de :
 - * améliorer la densification de l'urbanisation
 - * rendre cohérentes certaines règles pour des secteurs qui ont des vocations et/ou des caractéristiques similaires.
- ⇒ Modification de certains secteurs urbains et à urbaniser pour :
 - * permettre l'accueil de logements sur des terrains prévus pour des équipements de loisirs ; et inversement,
 - * permettre à un ancien site d'activité de devenir un secteur d'habitat.
- ⇒ Classement en zone naturelle des terrains qui étaient en zone à urbaniser.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 4 000 €.

ATTRIBUTION DE LA COMPENSATION DE SAINT-LO AGGLO

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution de compensation de SAINT-LO AGGLO qui s'élève à 139 447.00 € pour 2016.

TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2016

L'arrêté de création de la commune nouvelle ayant été pris après le 1^{er} octobre 2015, il ne produira ses effets qu'à partir de 2017.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont pour 2016:

Taxe d'habitation Marigny	11.47 %
Taxe d'habitation Lozon	9.58 %
Foncier Bâti Marigny	20.31 %
Foncier Bâti Lozon	13.61 %
Foncier Non Bâti Marigny	41.88 %
Foncier Non Bâti Lozon	34.56 %

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ADS PAR SAINT-LO AGGLO

Avec la création de la commune nouvelle, l'instruction des demandes d'urbanisme se fera par les services de SAINT-LO AGGLO à compter du 1^{er} mars 2016 pour l'ensemble du territoire.

Il y a lieu de revoir le montant de la charge financière qui sera imputée par diminution de l'attribution de compensation, à savoir :

Pour Marigny : 7 750.52 €

Pour Lozon : 1 034.81 € Soit un total de 8 785.33 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal confie l'instruction des autorisations ADS à Saint-Lô Agglo et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Amicale des pompiers	342.00 €
Amis de l'Espérance	260.00 €
Association Anciens Combattants Marigny	108.00 €
Association Anciens Combattants Lozon	190.00 €
Association des donneurs de sang	46.00 €
Association Lyre Marignaise	1 500.00 €
Association Marigny je T'aime	226.00 €
Association Bibliothèque de Marigny	2 630.00 €
Amitié lozonnaise	220.00 €
Comité des fêtes Marigny	418.00 €
Comité des fêtes Lozon	190.00 €
Prévention routière	72.00 €
Tarentelle	108.00 €
UCAM	118.00 €
Secours Catholique	100.00 €
Association Fil d' Argent	910.00 €
Balimaya	344.00 €
Association des parents d'élèves école JB	544.00 €
Association des parents d'élèves des Marais	110.00 €
Association de Croix de guerre et valeur militaire	30.00 €
Panier solidaire	3 415.00 €
Jardins familiaux	100.00 €
Société de Chasse Lozon-le Mesnil Vigot	190.00 €
TOTAL	12 171 €

Le conseil municipal pourra adopter l'octroi de subvention en cours d'année dans le cadre d'évènement ponctuel.

Questions diverses

RPI Le Lorey-Camprond-Hauteville :

Suite à l'article paru dans la presse, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le Maire du Lorey pour lui préciser qu'aucune inscription hors commune n'a été acceptée à la dernière rentrée scolaire et qu'aucun frais de scolarité n'a été sollicité auprès du RPI.

Cette entrevue s'est clôturée de manière positive.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Réforme de la carte hospitalière :

Un courrier va être adressé à l'agence régionale de santé en Normandie pour sensibiliser sur l'importance du maintien d'un équilibre de l'offre hospitalière sur le département et préciser l'attachement de la commune au secteur de Coutances.

Accueil des réfugiés :

Des réunions ont eu lieu sur le territoire pour aborder l'accueil des réfugiés. Il en ressort que les grandes collectivités sont plus à même d'assurer cet accueil même si la commune de Marigny-le-Lozon n'est pas fermée sur ce sujet.

Lignes de bus :

Une réflexion est en cours avec Saint-Lo Agglo pour élargir l'offre des lignes de bus sur notre territoire. Il est souhaité d'optimiser le coût et le service aux personnes.

Actuellement, c'est l'offre du conseil départemental qui est disponible (réseau Manéo).

Commission communale des impôts directs :

Sont nommés commissaires de la CCID de Marigny-le-Lozon :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
HEROUARD Yves	BISSON Valérie
ROBIOLLE Daniel	VIGOT Daniel
TURGIS Pierre	LEROSIER Maurice
RABASSE Denis	DENIS Jean-Claude
LEGRAVEREND Jean-Claude	LEMAZURIER Guy
DEPERIERS Gérard	HINARD Serge
LEMOINE Gilbert	MONTAGNE Noël
HELAINÉ Stéphane (Le Lorey)	LAISNEY Serge (Hauteville-la-Guichard)

CCAS :

Sont désignés membres extérieurs :

- Madame Marie-Christine MESLIN, déléguée MSA,
- Madame LEBOULLANGER Thérèse désignée par Union Départementale des Associations Familiales de la Manche,
- Monsieur Michel JEANNE représentant les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Gilbert JAMARD représentant les associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Madame Madeleine GARDIE,
- Monsieur Michel ENGUEHARD,
- Madame Florence POTIER,
- Monsieur Gérard DEPERIERS.

INSCRIPTIONS ECOLE JULIEN BODIN



RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

Pour les nouveaux arrivants et
l'entrée en petite section de maternelle

Les inscriptions auront lieu à l'école Julien Bodin le :

Lundi 18 avril de 13h30 à 17h30

Mercredi 20 avril de 9h00 à 12h00

Vendredi 22 avril de 13h30 à 17h30

Merci de vous munir du formulaire d'inscription pour l'école et la cantine, et des photocopies* du carnet de santé et du livret de famille de l'enfant.

Vous veillerez à retirer le dossier d'inscription auprès de la mairie ou sur le site internet (mairie-marigny.com).

*possibilité de faire les photocopies en mairie avant l'inscription à l'école.

« PORTES OUVERTES »

de l'école et du restaurant scolaire

le 22 avril et le 10 juin

de 17h00 à 19h00.



BUDGETS

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

OPERATION IMMOBILIERE

compte administratif 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 370 757.30 € en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 59 210.37 € en section d'investissement.

vote du budget Primitif 2016

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- * à la somme de 523 457.00 € en section de fonctionnement
- * à la somme de 222 211.00 € en section d'investissement.



LOTISSEMENT DES ORMES 19

Compte administratif 2015

Le Conseil Municipal approuve par 1 abstention et 24 voix pour le compte administratif de l'exercice 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un déficit de 118 197.18 € en section d'investissement.
- * 0 € en section de fonctionnement

vote du budget Primitif 2016

Le conseil municipal adopte par 1 abstention et 25 voix pour le budget primitif de l'exercice 2016

- * qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 344 299.00 € en section de fonctionnement.
- * en section d'investissement à la somme de 327 496.00 €.



LOTISSEMENT DES ORMES 6

compte administratif 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un déficit de 33 183.19 € en section d'investissement.
- * Un excédent de 64 701.33 € en section de fonctionnement

vote du budget Primitif 2016

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 :

- * En suréquilibre en section de fonctionnement recettes à la somme de 138 657.00 € et en dépenses à la somme de 42 315.00 €.
- * En équilibre en recettes et en dépenses en section d'investissement à la somme de 76 129.00 €.



BUDGET COMMUNAL COMMUNE DELEGUEE DE LOZON

compte administratif 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 14 871.83 € en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 17 871.51 € en section d'investissement.



BUDGET COMMUNAL COMMUNE DELEGUEE DE MARIGNY

compte administratif 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 588 334.29 € en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 105 810.70 € en section d'investissement.

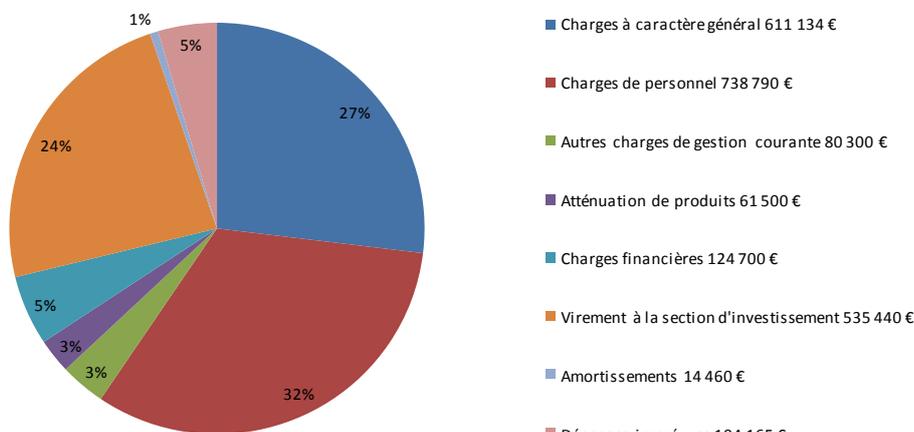


BUDGETS MARIGNY-LE-LOZON 2016

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

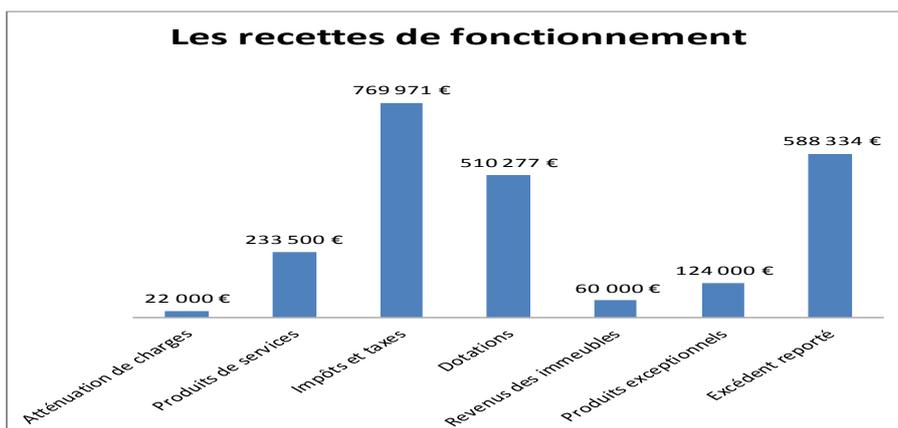
* à la somme de 2 436 910.00 € en section de fonctionnement

* à la somme de 1 189 983.00 € en section d'investissement.



Les dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement



Les dépenses d'investissement



VIE PRATIQUE

LOCATION DES SALLES DES FETES

Nom de la salle	Prestation	MARIGNY-LE-LOZON	EXTERIEUR
Commune déléguée de Lozon 	Location sans chauffage	175 €	195 €
	Location avec chauffage	230 €	250 €
	Bal ou thé dansant *	110 €	110 €
	Association : repas*	0 €	195 €
	Loto, belote*	0 €	110 €
	Réunion*	0 €	90 €
	*forfait chauffage	0 €	60 €
	Acompte	50 €	
	Location du couvert	0.80 € / personne	
	Bris de vaisselle :	Verre 1.20 € assiette : 4 € soucoupe : 1.50 € tasse : 1.50 €	
Perte de clef	38 €		

Commune déléguée de Marigny salle place Westport 	Vin d'honneur	61 €	122 €
	Repas animation	120 €	240 €
	+ lendemain ½ journée	60 €	120 €
	Arbre de Noël	0 €	100 €
	Location à but commercial	115 €	230 €

Commune déléguée de Marigny salle du Jardin Pillard 	Vin d'honneur	40 €	80 €
	Repas et animations en semaine hors jours fériés	120 €	200 €
	Week-end et jours fériés	160 €	300 €
	Arbre de Noël	60 €	60 €
	Caution	200 € pour toute location payante	

La mise à disposition gratuite aux associations ayant un siège social sur la commune ou proposant une animation attractive pour la commune est prévue sur les 3 salles des fêtes du territoire.



Sapeur-pompier volontaire *pourquoi pas vous ?*



Le Centre d'Incendie et de Secours de Marigny compte 20 sapeurs-pompiers volontaires.

Ils sont agent communal, chaudronnier, professeur, assistant de régulation médicale, commercial, chauffeur routier, secrétaire...

La diversité des métiers est une vraie chance. Chacun vient avec son bagage.

En 2015, nous avons effectué 360 interventions.

Pour fonctionner, le CIS doit disposer d'un maximum de volontaires habitant ou travaillant à moins de 5 minutes pour pouvoir intervenir.

Nous souhaitons sensibiliser la population, les élus et les chefs d'entreprises à l'importance du volontariat dans l'organisation des secours de proximité et surtout recruter de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.

C'est un engagement citoyen qui peut intéresser des hommes ou femmes prêts à renforcer l'équipe en place.

Les employeurs ont un rôle essentiel de partenaire à jouer, en facilitant les éventuels départs en interventions de leurs salariés sapeurs-pompiers volontaires.

Idéalement, nous aurions besoin d'engager 5 à 10 personnes.

Bien sûr, les nouveaux engagés seront formés et accompagnés et tout au long de leur parcours, ils pourront gravir les échelons.

Il faut disposer d'un peu de temps et être en bonne forme physique.

Les candidats doivent être âgés d'au moins 16 ans, être à jour de leurs droits civiques et résider à moins de 5 minutes du Centre d'Incendie et de Secours.

Pour plus d'informations et savoir comment s'engager ?

Contactez le Lieutenant Christophe CHRETIEN, Chef de centre, au 06.74.84.74.96 ou l'Adjudant Nicolas LESOUEF, son adjoint, par mail à l'adresse suivante : nicolas.lesouef@sdis50.fr

CADENET & MARIGNY-LE-LOZON

En décembre 1944, quelques mois après les bombardements des communes situées sur le passage de l'opération Cobra, Madame LECOCQ, conservateur du château de Lourmarin, commune du canton de Cadenet dans le Vaucluse, accompagnait un camion de secours d'urgence destiné à la Chapelle Enjugar, affrété à l'initiative de Monsieur Raoul DAUTRY, président général de l'entraide française, futur ministre de la reconstruction et ami personnel de Madame Jacques BAINVILLE.

Le docteur Guillard, tout en la remerciant de l'aide apportée à La Chapelle Enjugar, plaida la cause des sinistrés de Marigny. Mme LECOCQ promit assistance à la misère des Marignais. Dès janvier 1945, le canton de Cadenet adoptait Marigny. Quelques jours plus tard, un camion de l'entreprise LAURENT apportait vêtements, couvertures, produits du terroir ainsi que la somme de 700 000 francs, récoltés par les écoliers et les habitants de Cadenet et des environs.

Sur les côtés du véhicule, on pouvait lire :



« La France au secours de la France
Cadenet (Vaucluse) au secours de
Marigny (Manche)
Entraide française



Constant LAURENT se souvenait avoir logé, ainsi que les amis qui l'accompagnaient, dans la maison de Jacques BAINVILLE.

Des amitiés naquirent et des familles de Marigny restent toujours en relation avec des Cadenetiens.



Visite de M. Guillaume BECKERT.

La commission tourisme a décidé de reprendre contact avec la municipalité de Cadenet. Après différents échanges, Noël MONTAGNE de la commission tourisme, a profité de vacances dans le sud pour se rendre à Cadenet : il a rencontré Monsieur Fernand PEREZ, maire et son adjointe Madame Annie TORESE. Invité aux commémorations du 14 juillet, il a fait la connaissance d'Etienne LAURENT et de Michel CALAMEL, fils des conducteurs de camions, et de Guillaume BECKERT, historien et guide à Cadenet.

Noël a visité Cadenet, ses environs, les entreprises locales et est revenu enchanté après avoir prévu de recevoir Guillaume BECKERT.

De fait, du 25 au 27 janvier, Guillaume BECKERT est accueilli par Noël ; il visite Marigny, l'Espace Cobra, les plages du débarquement, consulte les archives, rencontre le maire Fabrice LEMAZURIER, les membres de la commission tourisme et notre historien local Roger POTIER. Les élèves de la classe de CM1 de Madame Valérie POUPARD (Ecole Julien Bodin) entament une correspondance avec Cadenet.

La commission tourisme invite les personnes qui auraient des informations sur cette période d'entraide 1944.1945 à se rapprocher d'elle.

Le projet d'échange avec Cadenet prend forme avec pour objectif de faire connaître aux plus jeunes et de rappeler à leurs aînés, le geste de solidarité d'une commune de France et de les associer dans un mouvement de gratitude.

Marigny-le-Lozon : Terre de cyclisme

Nul ne peut ignorer que le grand départ du Tour de France se déroulera dans la Manche du 30 juin au 4 Juillet prochain. S'il ne passe pas par Marigny-Le-Lozon, il n'en demeure pas moins que nous sommes au cœur d'une terre de cyclisme avec une année foisonnante de différentes épreuves.



Après le premier cyclo-cross qui a connu un franc succès en février, c'est le Tour de Normandie qui a traversé notre commune le samedi 26 mars.

Samedi 2 avril, c'est le prix du comité des fêtes de Lozon avec deux courses au programme de l'après-midi.



L'Amicale cycliste organisera le lundi 27 juin, le grand prix Marc-Rihouey, course cycliste départementale. Cet événement sportif marque, chaque année, la quasi fin de la fête de la Saint-Pierre.

Le point d'orgue de cette année dédiée au vélo sera l'arrivée de la 3^{ème} étape du 52^{ème} Tour de la Manche vers 16 heures qui passera dans le bourg de Lozon avant l'arrivée dans le centre de Marigny-le-Lozon. Le départ de la 4^{ème} étape, Marigny-le-Lozon – St Hilaire du Harcouët, sera donné vers 13 h 30 le lendemain.

Et pour finir, le dimanche 25 septembre aura lieu la 35^{ème} édition du Duo normand. C'est la course cycliste contre-la-montre classée en 1-1 du calendrier de l'Union cycliste internationale, catégorie située juste avant la HC1 (Tour de France). Le Duo a su faire ses preuves avec les années, tant sur le plan régional qu'international sachant attirer entre autres de nombreux coureurs professionnels renommés venus de diverses régions du globe.



Voilà une année bien remplie pour les amoureux de la petite reine.

VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Avril 2016 :

Mercredi 13 : loto organisé par le Club de l'Amitié

☎ : 06.15.60.92.26 ou 06.74.11.27.35

Samedi 23 : repas dansant organisé par le groupement rural jeunesse de l'osier (foot) ☎ : 02.33.07.71.36

Dimanche 24 : journée sportive à l'étang organisée par l'association des parents d'élèves de l'école Julien Bodin : randonnée, rallye pédestre, tournoi de pétanque ☎ : 02.33.56.03.52

Dimanche 24 : loto organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame ☎ : 06.19.76.56.22

Mai 2016 :

Vendredi 1er : Braderie organisée par l'U.C.A.M (réservation uniquement pour les professionnels)

☎ : 02.33.55.00.00

Jeudi 5 au dimanche 8 : Championnat de France des maquettes navigantes organisé par Miniflotte 50 à l'étang. Entrée libre et gratuite.

Mercredi 11 : Loto organisé par les Anciens Combattants de Marigny ☎ : 02.33.55.15.36 ou 06.98.98.26.32

Samedi 21 : Concours de belote organisé par le club de l'Amitié ☎ : 06.42.84.30.10 ou 06.70.97.61.07

Juin 2016 :

Vendredi 3 : Apéro concert organisé par l'A.P.E de l'Ecole Julien Bodin sur le terrain de foot derrière le gymnase.

☎ : 02.33.56.03.52

Samedi 18 : Feu de la Saint-Jean à l'étang organisé par l'association de la fête du Bois et Marigny Je T'Aime

☎ 06.37.03.18.98

Dimanche 19 : Méchoui à l'étang organisé par Marigny Je T'Aime. ☎ 02.33.57.18.41

Samedi 25 dimanche 26 et lundi 27 :

Fête Saint-Pierre organisée par le Comité des Fêtes de Marigny : Soirée moules frites le samedi : réservations au 06.60.79.45.09. Animation de rue, fête foraine, feu d'artifices le dimanche. Soirée grillades et courses de vélo le lundi.

ART FLORAL DE MARIGNY JE T'AIME



Le secrétariat de la mairie et les administrés remercient l'art floral pour leurs ravissantes compositions.



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com dans la rubrique infos utiles / Les associations.

Zoom sur un de nos commerçants

EPICERIE – BAR DES SPORTIFS A LOZON

Situé, place de l'église, le bar-épicerie est le dernier commerce de Lozon. Régis Horel dirige l'établissement depuis janvier 2005. A l'époque, la boucherie-charcuterie existait encore.

Ce commerce rend de nombreux services aux lozonnais. Une clientèle fidèle vient régulièrement faire ses courses.

L'épicerie fait également dépôt de pain en semaine et pâtisserie le dimanche. On y trouve aussi la presse quotidienne et hebdomadaire régionale.

Depuis quelques mois, les clients, qui le souhaitent, peuvent régler leurs achats par carte bancaire.



Le bar des sportifs et l'épicerie sont ouverts tous les jours sauf le mardi.

Téléphone : 02 33 05 88 49

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15.

adele.hommet-lievre@manche.fr **06.31.40.21.29**

GENDARMERIE St Jean De Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12 h et de 14h à 18h

Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h.

LA POSTE **02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h30.

BIBLIOTHEQUE **02.33.56.81.29**

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h, vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

MAISON DE RETRAITE **02.33.77.14.77**

RELAIS DES ASSISTANTES **02.33.05.23.84**

Mardi et mercredi de 9h à 12 et le jeudi de 13h45 à 18h30

MAISON DES JEUNES **06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

C.L.I.C **02.33.06.04.71**

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h samedi 9h-12h 14h-18h.

ASSISTANTE SOCIALE **02.33.77.28.98**

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv) à l'ancienne Communauté de Communes.

A.D.M.R **06.65.11.04.10**

Mercredi 10h-12h à l'ancienne Communauté de Communes.

SAUR **02.50.72.40.00**

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le jeudi de 14h à 18h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-marigny.com

Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h30 à 18h30
Tél : 02.33.56.23.34

e-mail : mairie.lozon@wanadoo.fr